



Canadian Study
of Parliament Group

Groupe canadien
d'étude des parlements

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010 ET COLLOQUE DU PRINTEMPS

LE VENDREDI 26 MARS 2010

PIÈCE 200, ÉDIFICE DE L'OUEST, COLLINE PARLEMENTAIRE

SUJET DU COLLOQUE : LE RÔLE DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Les événements récents ont démontré que le rôle de la gouverneure générale est essentiel dans les démocraties parlementaires, mais qu'il n'est pas bien compris. Ce colloque d'une demi-journée expliquera les pouvoirs de la gouverneure générale avec une attention particulière portée à la prorogation : La gouverneure générale est-elle toujours tenue d'écouter le conseil du premier ministre? Sur quelles bases est-elle capable d'agir à sa discrétion dans ses domaines de responsabilités?

La séance sera dirigée par deux experts canadiens reconnus dans les domaines du parlement et du droit. Les professeurs C.E.S. Franks et Peter Hogg feront un survol des pouvoirs de la gouverneure générale et ils répondront à des questions sur la relation entre le chef de l'État et le chef du gouvernement.

Formulaire d'inscription (en lettres moulées SVP)

Veillez indiquer quelles parties de l'événement vous assisterez :

- Colloque du printemps
- Buffet-déjeuner
- Réunion annuelle générale (**membres seulement**)

Nom : _____

Titre : _____

Ministère/Organisation : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Veillez indiquer votre mode de paiement :
(150\$ pour non-membres / 100 \$ pour les membres)

- Facturez à mon bureau
- Je paierai par chèque au moment de l'inscription

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

*Prix d'étudiants et retraités disponible / Inscription transférable mais non remboursable /
Les annulations doivent être faites au moins 48 heures avant le colloque*

Pour réserver votre place, renvoyez le présent formulaire AVANT LE 19 MARS 2010 au Groupe canadien d'étude des parlements, 131, rue Queen, 4^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. Vous pouvez aussi vous inscrire par télécopieur au 613.943.9949. Merci.